(8)

MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR

L'EVÊQUE DE CASTRES,

Qui ordonne des Prieres publiques, pour demander à Dieu la ceſſation du Mal Contagieux.

HONORE' DE QUIQUERAN DE BEAUJEU, par la permiſſion de Dieu, & par la grace du Saint Siege Apoſtolique, Evêque de Caſtres, Conſeiller du Roi en tous ſes Conſeils, Seigneur & Baron de Ferrieres: A tous Chapitres, Prieurs, Archiprêtres, Curés, Vicaires, Communautez Religieuſes & Seculieres, ſoi-diſant exemptes, ou non exemptes, & à tous les Fideles de notre Diocéſe, Salut & Benediction.

La divine Providence a voulu que je me ſois approché de ma patrie, pour me faire voir de plus près, & pour me faire ſentir plus vivement les nouveaux malheurs dont elle eſt affligée: ſi ce que j'en avois appris m'avoit allarmé, ce que j'en ai vû me conſterne. *Corrui cùm audirem, conturbatus ſum cùm viderem*; & ce qui s'y paſſe depuis mon retour ne me laiſſeroit aucune conſolation ſur la terre, ſi vous ne me donniez, mes très-chers Freres, la ſeule que je peux attendre, la ſeule que je deſire, la ſeule que je demande à Dieu d'un cœur contrit & humilié; c'eſt votre prompte & ſincere converſion. A tout autre qu'à mon cher troupeau je dirois comme un Prophete: *Recedite à me, amarè flebo; nolite incumbere ut conſolemini me ſuper vaſtitate filiæ Populi mei.* Mais pour vous, mes très-chers Freres, je répans ſans contrainte toute ma douleur en votre preſence; & ces larmes qui me trahiſſent ſi ſouvent ne tariroient jamais, ſi je n'eſperois que le malheur des miens ſera votre ſalut, & que ce qui cauſe mon affliction cauſera votre repentance. Pourriez-vous entendre le recit affreux de tant de calamitez redoublées, ſans penſer à ce que vous avez à craindre pour vous-mêmes, & ſans vous mettre en état ou de fléchir la colere du Tout-puiſſant, ou de prévenir les fleaux de ſa juſtice, ou de meriter les dons de ſa miſericorde? Repreſentez-vous la ſituation déplorable de tant de Villes ſi renommées, ou par leur negoce, ou par leurs richeſſes, ou par leur ancienneté, ou par le rang qu'elles tiennent dans le Royaume, ou par celui qu'elles ont tenu dans l'Empire & dans l'Egliſe, ou par la nombreuſe Nobleſſe qu'elles renferment dans leur ſein; ne diroit-on pas que le Seigneur leur *a donné ſa malediction* à toutes, & particulierement à celle à qui je dois la naiſſance? Ne diroit-on pas, ſuivant l'expreſſion de Jeremie, qu'*elle eſt en bute à tous les traits de l'indignation du Tout-puiſſant, qu'il a tendu ſon arc & ſon cordeau pour lancer contre ſes reins toutes les fléches de ſon carquois*? Peſte, famine, inſectes, diſcorde, guerre inteſtine, fureur populaire, illuſions, vaines eſperances, zele indiſcret, tout conſpire à la déſolation de cette Cité de douleurs. Conſumée de tout côté par le feu de cette maladie qui n'a demeuré cachée pendant ſix mois, que pour s'allumer avec plus de violence, & pour ſe répandre avec plus de rapidité; frappée d'abord dans la perſonne des Chefs, des Notables, &

Iſ. 21. 3.

Iſ. 22. 4.

Thren. 3. 12.

Tetendit arcum ſuum, miſit in renibus meis ſilias pharetræ ſuæ. Th. 3. 12.

des Medecins, qui par tout ailleurs paroiſſoient inacceſſibles au venin; réduite à voir perir une abondante recolte faute de moiſſonneurs qui puiſſent recueïllir ce que les ſauterelles ont épargné; forcée d'abandonner la culture d'un vaſte terroir, unique reſſource d'un grand Peuple & d'une Nobleſſe accablée, qui ne ſçait s'il ne lui ſeroit point plus avantageux de ſuccomber que d'échapper à la contagion; infectée par la multitude des cadavres qui pourriſſent dans les maiſons, qui embarraſſent les ruës, qui rempliſſent les chemins, qui exhalent une odeur mortelle, dont on ne peut ni ſoûtenir la vûë, ni procurer la ſepulture; troublée par les factions d'un Peuple ingrat & inſenſé, qui ne connoiſſant ni ſes interêts ni ſon peril, s'oppoſe follement aux ſages & charitables projets des Anges tutelaires qui veillent à ſa ſureté, & qui ſe ſacrifient pour ſa conſervation; privée de l'aſſiſtance ſpirituelle d'un grand nombre de Prêtres & de Religieux, qui ſe ſont expoſez avec un courage digne du martyre, dont il ſemble (s'il m'eſt permis de parler ainſi, veu le beſoin des ames) qu'ils ont trop tôt reçû la couronne; dénuée de tous les ſecours qui ont ſoulagé les maux de ſes voiſins, elle ne peut ſe flater ni d'être aſſiſtée comme les autres, ni même d'avoir part à une compaſſion preſque épuiſée, & que la frayeur generale, jointe à la miſere univerſelle, rendroit infructueuſe. C'eſt-là
Iſ. 15. qu'on peut dire avec un Prophete : *Omne caput languidum, & omne cor mœrens.* (Toute tête y eſt languiſſante, & tout cœur y eſt abattu.) *A planta pedis uſque ad verticem non eſt... ſanitas.* (Depuis la plante des pieds juſqu'au haut de la tête, il n'y a rien de ſain.) Il n'y a perſonne qui ne ſoit ou attaqué par la maladie, ou emporté par la mort, ou affligé par un deüil pire que la mort même. Les membres des mêmes familles exilez ſous leur propre toit, allarmez à l'aſpect du premier qui les approche, ſe regardent avec pitié, avec étonnement, avec frayeur : combattus entre l'amour & la crainte, ils deſirent & ils craignent également de rendre & de recevoir, de ne pas recevoir & de ne pas rendre des ſecours & des ſervices auſſi nuiſibles aux ſains que neceſſaires aux malades. A des ruiſſeaux de pleurs, à des gemiſſemens qui fendent les cœurs, & qui pourroient fendre les pierres, ſuccede un morne & lugubre ſilence, ſeul & funeſte ſignal de ces funerailles indécentes & innombrables, dont l'Egliſe ne ſçauroit prendre connoiſſance, dont les ſaintes oblations & les prieres ſont bannies, dont les Prêtres & les Miniſtres du Seigneur ſont exclus, dont le ſpectacle fait horreur, dont des ſcelerats font toute la pompe, & dont les vols & les rapines deviennent bientôt la fatale récompenſe.

Ce n'eſt pas pour exciter votre compaſſion, mes très-chers Freres, que je vous fais cette triſte peinture; c'eſt plûtôt à deſſein de confondre l'incredulité bizarre de ceux d'entre le Peuple, qui pour s'affermir dans leur indolence ou dans leur endurciſſement, affectent de douter des faits les plus certains, & de murmurer contre les meſures que vous prenez avec tant de ſageſſe & tant de zele, pour les garantir eux-mêmes des maux dont ils ſont menacez avec vous. Oui, mes très-chers Freres, vous en êtes menacez. Tout ce que la prudence la plus conſommée, tout ce que la vigilance la plus attentive peut imaginer pour éloigner le danger de cette Province, eſt employé avec une activité qu'on ne ſçauroit trop admirer, & qu'on ne pourra jamais aſſez reconnoître. Mais après tout, il ne reſte plus que de foibles barrieres entre nous & cette infection inſinuante, que des atômes imperceptibles répandent par tout où la divine Juſtice veut faire éclater ſon indignation & ſa vengeance. La meritons-nous moins que nos freres cette indignation & cette vengeance? Et ſi nous ne nous mettons en devoir de déſarmer un Dieu laſſé de nos rechûtes, oſerons-nous nous flater de ne pas perir ou d'une mort ſemblable, ou d'une plus terrible encore? ce ſeroit la mort dans le peché. Je ne prétends point vous allarmer; mais je ne peux vous laiſſer dans une fauſſe & pernicieuſe ſecurité. Vous eſperez, dites-vous, que Dieu vous faſſe miſericorde; je l'eſpere auſſi, pourveu que vous vous en rendiez dignes : mais ſi vous perſeverez dans les mêmes vices & dans les mêmes déreglemens; ſi vous continuez à commettre les mêmes injuſtices & les mêmes abominations, je crains qu'enfin Dieu ne m'ordonne, comme à Jeremie, de vous dire de ſa part : " Allez, allez dans ces Villes où Dieu avoit établi ſa gloire dès " le commencement, dans ces Villes où le nom de Jeſus-Chriſt a été connu dès la naiſſance du Chriſtianiſme, & d'où la Foi s'eſt répanduë dans les Gaules; " allez & con-

WELLCOME LIBRARY INSTITUTE

ſiderez comment il les a traitées à cauſe de leurs iniquitez. *Ite ad locum meum in Silo ubi habitavit nomen meum à principio, & videte quæ fecerim ei propter malitiam populi mei.* Craignez les mêmes châtimens, vous qui êtes coupables des mêmes excès : *Quia feciſtis omnia opera hæc, faciam domui huic ſicut feci Silo.* Jer. 7.

Ces prédictions étonnantes viennent d'être accomplies à la lettre ſur nos voiſins : craignons qu'elles ne s'accompliſſent pareillement ſur nous-mêmes. Helas ! depuis plus de quinze ans que j'ai l'honneur d'être parmi vous, chaque année de mon Epiſcopat a été marquée par quelqu'une de vos diſgraces ; & je ne ſçache aucun moment auquel ſi on m'eût demandé, *quid tu vides ?* que voyez-vous ? je n'euſſe pû répondre comme Jeremie ; *virgam vigilantem ego video* : je voyois des verges toûjours appeſanties ſur vous. Mais, ô mon cher Peuple, ce ne ſont plus de ſimples verges que je vois aujourd'hui ſur votre tête, ce ſont des vaſes enflâmez qui après avoir embraſé les Villes du Midi, portent déja leurs rédoutables étincelles juſqu'à l'extrémité de cette Province ; comme ſi le mal devoit fondre du côté de l'Aquilon ſur tous les habitans de notre contrée. *Ollam ſuccenſam ego video... ab Aquilone pandetur malum ſuper omnes habitatores terræ.*

Je ne ſuis pas ſurpris qu'on ne voulût pas écoûter Noé quand il annonçoit le déluge. Jamais on n'avoit rien vû de pareil, la colere de Dieu ne s'étant point manifeſtée contre les impies : une patience de quinze ſiecles leur faiſoit eſperer qu'elle ſeroit encore de plus longue durée. Mais par quel prétexte pouvons-nous juſtifier notre aſſoupiſſement & notre lethargie, nous qui voyons des évenemens ſi terribles ? Dieu ne les permet que pour nous avertir qu'il n'y a point de temps à perdre, & que ſi nous ne profitons bientôt des exemples que nous voyons devant nos yeux, nous ſervirons nous-mêmes d'exemple à d'autres qui en profiteront mieux que nous. Quelles aſſurances avons-nous donc pour nous endormir dans une temeraire confiance ? & quand nous aurions des aſſurances d'être épargnez, ne ſeroient-elles pas un nouveau motif de converſion ? Serions-nous plus impies & plus ingrats envers Dieu, parce qu'il ſeroit plus miſericordieux envers nous ? Voudrions-nous abuſer d'une telle miſericorde pour être réſervez à toute la fureur d'une éternelle juſtice ? Pour éviter ce malheur, humilions-nous, humilions-nous ſous la main toute-puiſſante de Dieu, adorons ſa juſtice ſur nos freres. A l'exemple de Daniël fixons uniquement nos yeux ſur les jugemens de l'Eternel, pour le conjurer avec larmes dans les jeûnes, dans le ſac, & dans la cendre, de vouloir appaiſer ſa colere, de regarder en pitié ces Villes affligées & penitentes qu'il a déja ſi ſeverement châtiées, de vouloir convertir tous ceux qui meriteroient le même châtiment, & de nous convertir nous-mêmes, afin que nous nous convertiſſions à lui de tout notre cœur, & que nous n'ayons point d'autre volonté que la ſienne. *Que ſi vous mépriſez mes conſeils*, dit le Seigneur, *& ſi vous negligez mes reprimandes, je rirai à votre mort, & je vous inſulterai lorſque ce que vous avez lieu de craindre vous arrivera, lorſque les calamitez viendront ſoudainement fondre ſur vous comme une tempête, & que vous vous trouverez ſurpris par l'affliction & par les maux les plus terribles... Mais celui qui m'écoûtera repoſera en aſſurance, & joüira d'une abondance de biens ſans craindre aucun mal.* Prov. 1.

A CES CAUSES, nous vous mandons que vous ayez à faire des Prieres publiques chacun dans vos Egliſes en la maniere ſuivante.

On commencera ces Prieres dans notre Egliſe Cathedrale le Dimanche 27. Juillet après Vêpres par la lecture du chap. 7. du Prophete Jeremie, après laquelle le Celebrant ſe proſternera devant l'Autel avec ſes Aſſiſtans pendant qu'on chantera les Antiennes & les Verſets *Immutemur habitu*, qui ſe trouvent dans le Meſſel après la Benediction des Cendres. Cette Priere ſera ſuivie de la Proceſſion Generale, pendant laquelle on chantera les Litanies des Saints & les Prieres qui les ſuivent, en joignant le *Miſerere* au Pſeaume 69. Après les Oraiſons un Prêtre prononcera à haute voix la Priere tirée du chap. 9. de Daniël ; enſuite on chantera le *De profundis* pour le repos de l'ame de toutes les perſonnes qui ont été emportées par la Contagion.

On fera les mêmes lectures & les mêmes Prieres dans la Cathedrale le Mercredi & le Samedi ſuivans à ſix heures du ſoir : on obſervera la même choſe les mêmes jours de chaque ſemaine dans les autres Egliſes de la Ville, tour à tour, ſuivant l'ordre accoûtumé. On

n'exposera pas le Saint Sacrement ces jours-là, & on ne donnera point la Benediction dans ces Eglises les jours destinez à cette Priere pour se conformer à l'esprit de l'Eglise, qui n'accorde pas communement cette grace pendant le temps destiné au deüil, aux larmes & à la penitence ; mais pour ne pas refuser aux Fidéles la consolation qu'ils desirent, & qui leur est si necessaire, on donnera la Benediction du très-Saint Sacrement tous les Dimanches après Vêpres dans notre Eglise Cathedrale ; ce qui ne commencera que le Dimanche troisiéme jour du mois d'Août.

On celebrera trois Messes solemnelles dans chaque Eglise de la Ville ; la premiere, de la Sainte Vierge pour implorer sa protection ; la seconde, *pro vitanda mortalitate* ; la troisiéme, de *requiem* pour le repos de l'ame de ceux qui ont été emportez par la Contagion.

Les Curez auront soin d'avertir à leurs Prônes des jours destinez pour chacune de ces Messes, dont la premiere sera celebrée dans notre Cathedrale le Samedi second jour d'Août, la seconde & la troisiéme les deux Lundis suivans.

Nous exhortons tous les Fidéles de notre Diocése de jeûner les trois premiers Vendredis après la publication de notre presente Ordonnance ; tous les Prêtres, Ecclesiastiques, Religieux & Religieuses, de dire un Nocturne des Morts, d'offrir les uns des Messes, & les autres des Communions pour les motifs ci-dessus exprimez ; tous les Magistrats & tous les Laïcs, de se rendre assidus aux Prieres publiques, & d'en faire faire de particulieres chacun dans leur domestique.

Enfin, nous conjurons tous les Fidéles de l'un & de l'autre sexe, de se porter avec édification & avec confiance à toutes les bonnes œuvres, & à toutes les entreprises qui leur seront proposées pour le bien public ; de commencer par une prompte & bonne Confession, sans laquelle ils ne doivent pas s'attendre d'être exaucez, & de demander à Dieu de vouloir arrêter le bras de son *Ange exterminateur*, & se contenter de la disposition de nos cœurs parfaitement soûmis à sa sainte volonté. *Qui sçait si Dieu ne se retournera point vers nous* Jon. 3. *pour nous pardonner, s'il n'appaisera point sa fureur & sa colere, s'il ne changera point l'Arrêt qu'il a donné pour nous perdre ? Peut-être que Dieu considerant nos œuvres, voyant notre conversion, la compassion qu'il aura de nous, l'empêchera de nous envoyer les maux que meritoit notre malice, & qu'il avoit resolu de nous faire.* Que s'il veut traiter quelqu'un d'entre nous selon ses merites, je le conjure de tout mon cœur d'épargner ce Royaume, cette Province, ce Diocése, & de décharger toute son indignation sur moi qui suis le plus coupable, ou de me donner la force & le courage necessaire pour remplir mes obligations dans toute leur étenduë, pour sa gloire, pour votre salut, pour votre conservation, & pour votre service.

On fera les mêmes Prieres à pareils jours dans toutes les autres Eglises du Diocése. Donné à Castres dans notre Palais Episcopal le 24. Juillet 1721.

✠ HONORE' Evêque de Castres.

Par Monseigneur,

JURAN Secretaire.

A TOULOUSE,
Chez JEAN GUILLEMETTE, Imprimeur & Libraire Juré de l'Université, ruë de la Porterie, à la Pallas.

AVEC PERMISSION.